



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des infirmiers libéraux

Question écrite n° 15707

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux à travers le territoire national, soulevée par leurs revendications. Ces professionnels de la santé, essentiels au bon fonctionnement du système de santé, font face à une série de difficultés qui méritent une attention urgente. Il est important de reconnaître que leurs salaires actuels ne sont pas à la hauteur de la pénibilité de leur travail. La complexité croissante des procédures administratives entrave leur capacité à fournir des soins de qualité. De plus, ils sont confrontés à des risques physiques et psychologiques importants, ainsi qu'à un épuisement professionnel généralisé. Ils estiment également que les indemnités kilométriques et la nomenclature des actes infirmiers sont inadaptées. En considération de ces éléments, M. le député demande à M. le ministre quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage de prendre pour répondre aux préoccupations des infirmières et infirmiers libéraux et pour soutenir efficacement ces professionnels de la santé dans l'exercice de leur mission essentielle. En particulier, quelles actions seront prises pour améliorer les conditions salariales et de travail, simplifier les procédures administratives, reconnaître la pénibilité de leur métier, prévenir l'épuisement professionnel et garantir la continuité des soins ? Enfin, il souhaite savoir quelles solutions sont envisagées pour revoir à la hausse les indemnités kilométriques afin de mieux reconnaître les frais engagés dans leurs déplacements, en particulier en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15707

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 avril 2024

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1369

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)